



— TERRE D'AVENIRS —

Direction de l'environnement
Service de l'eau

COMPTE-RENDU DE LA REUNION De LANCEMENT DU PROJET « Baignade EN SEINE EN ESSONNE »

Réunion du :
14 Juin 2018

Lieu : Maison
Départementale de
l'Habitat
Établi par : AL

PRESENTS :
Cf feuille de présence

ORDRE DU JOUR :

Présentation de la démarche sur la Baignade en Seine en Essonne

Echanges avec la salle

1) Présentation de la démarche Baignade en Seine en Essonne

Mme Vermillet, Vice-Présidente en charge du développement durable et de l'environnement introduit la réunion et remercie les participants pour leur présence.

Ensuite, Mme Aurélie JANNE, Animatrice du Contrat de Bassin Marne Confluence et ingénieur Environnement au sein du Syndicat Marne Vive présente la démarche lancée par le Syndicat Marne Vive, qui lors de l'élaboration de son schéma d'aménagement et de Gestion de la Marne aval (SAGE) a inscrit comme objectif la reconquête de la Baignade en Marne. En effet, il existe sur la Marne une histoire forte liée à la présence de baignades publiques et de guinguette, qui ont disparu dans les années 1960 1970 suite à la dégradation de la qualité de l'eau et à l'artificialisation des berges. Sur la Marne aval, est envisagée l'ouverture de la baignade en 2022. Le Syndicat Marne Vive organise aussi chaque année un BIG Jump sur la Marne, dans le cadre d'une démarche commune à de nombreuses collectivités européennes pour promouvoir la baignade en eau vive en Europe.

Mme Julie Percelay, Chef de service Police de l'Eau à la DRIEE, présente ensuite l'évolution de la qualité de la Seine depuis les années 1990. Au niveau des paramètres physico-chimiques soutenant la biologie, la situation s'est bien améliorée, et la Seine est proche du bon état physico-chimique. En revanche, au niveau microbiologique, la qualité de l'eau doit encore être améliorée pour être conforme à la directive baignade. Néanmoins, l'évaluation de la qualité doit être faite localement car les paramètres bactériologiques peuvent fortement varier sur une faible distance en fonction de la présence de rejets de réseaux unitaires ou pluviaux.

Mme Amandine Luez, Chef de Projet Baignade au sein du CD91 et Mme Valérie Kauffmann présentent la démarche qui sera co-animée par le Conseil départemental et le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) de l'Essonne. Un comité de pilotage regroupant l'ensemble des partenaires du projet sera constitué. Ce comité de pilotage s'appuiera sur deux comités techniques : le premier sera animé par le Conseil départemental de l'Essonne et s'intéressera à la qualité bactériologique de la Seine et au programme d'actions d'amélioration de la qualité de l'eau. Il regroupera les acteurs de l'assainissement sur le territoire riverain de la Seine, les services de l'état intervenant dans la gestion du fleuve et SUEZ en tant que producteur d'eau et exploitant des stations d'épuration du secteur. Le deuxième comité technique, co-animé par le CAUE et le CD, définira les enjeux autour de la Baignade, les sites potentiels. Ce comité technique regroupera les représentants des directions du Conseil départemental en charge des sports, du tourisme, de l'aménagement et des transports, les communes et les intercommunalités, les services de l'état, les associations intéressées par la thématique baignade.

En outre, le Conseil départemental a lancé une campagne de prélèvement pour améliorer la connaissance de la qualité bactériologique de la Seine. Cinq points seront suivis entre juin et septembre 2018, à une fréquence de deux prélèvements par semaine. Ces données auront aussi pour objectif de guider la réalisation du programme d'action à mettre en place.

Mme Nathalie Evain-Bousquet, Directrice Territoriale Seine Francilienne, à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, (AESN) précise que le 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau est en cours de rédaction. L'AESN interviendra pour soutenir les démarches lancées par les collectivités pour recréer des baignades urbaines le long des cours d'eau, notamment en Ile-de-France. Les modalités précises d'information ne sont pas encore validées par le comité de bassin. Néanmoins, l'intervention de l'AESN dans la mise en conformité des branchements des particuliers sera renforcée, ainsi que les aides pour la déconnexion des eaux pluviales (augmentation du taux d'aide de l'agence et augmentation des prix de référence qui passeraient de 30 à 100 €/m² désimperméabilisé).

2) Echanges avec la salle

De nombreuses questions ont été posées, traduisant l'intérêt des participants pour cette démarche.

Ainsi, M Chalaux, Directeur général en charge des services techniques a souhaité souligner la complexité de la mise en conformité des branchements et les coûts de mise en conformité qui pouvaient être élevés pour les particuliers. Concernant les eaux pluviales, il souligne que le prix de référence de l'AESN évoqué dans le futur programme, correspond mieux aux coûts constatés sur le terrain. M Chalaux s'interroge aussi sur les données présentées des valeurs en bactériologie et l'augmentation du percentile 90 sur E. Coli.

Concernant les mises en conformité de branchement, Mme Evain-Bousquet précise que le forfait pour la mise en conformité des branchements privés sera augmenté à 3500 € en Ile-de-France, mais que les collectivités ne pourront plus toucher l'aide de 300€ pour l'appui fourni à la mise en conformité des branchements privés. En revanche, des animations spécifiques pourront être envisagées.

Mme Moreno, responsable assainissement secteur Sud de l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre, souligne un manque de moyens en personnel pour le contrôle des branchements et la difficulté de maintenir les budgets pour entretenir le patrimoine pluvial et d'obtenir des subventions dans ce domaine.

Mme Luez précise que les données présentées sont issues d'une analyse statistique des données du contrôle sanitaire réalisé par l'ARS sur la Seine. Un seul prélèvement est réalisé par mois, et les données ont été étudiées sur la période estivale. A partir de 4 analyses, une loi statistique est créée, ce qui n'est pas forcément représentatif de la qualité de la Seine, d'autant que les prélèvements ont dans certains cas été réalisés lors d'évènements exceptionnels (violents orages, crue de la Seine en 2016). Néanmoins, c'est la méthodologie utilisée dans la directive n°2006/7/CE qui définit les normes de qualité à respecter pour la Seine.

Mme Desprun, représentant le Conseil départemental du Val de Marne, rappelle que le Conseil départemental du Val de Marne, est porteur du Contrat de Bassin de la Seine Amont Francilienne et que ce contrat en cours de renouvellement intégrera la baignade. Le département du val de Marne est très concerné par les projets de baignade sur la Seine, dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 mais aussi par les projets du Syndicat Marne Vive. Ce sont des projets qui les intéressent beaucoup en terme d'urbanité. Mme Desprun souligne que la méthodologie de travail mise en place dans le Val de Marne est la même que celle proposée par le Conseil départemental de l'Essonne.

Mme Marguet, directrice adjointe assainissement à la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, aimerait savoir si des analyses bactériologiques sur les affluents ou les réseaux d'assainissement peuvent être financés.

Mme Evain-Bousquet, souligne que la campagne d'analyses lancées par le Syndicat Marne

Vive a été financée par l'AESN mais estime que les campagnes doivent être ciblées et définies avec un objectif précis. Mme Luez précise que dans le cadre de ce projet, le financement d'analyses bactériologiques réalisées par les acteurs de l'assainissement par le département peut être envisagé.

M Boitin, Directeur Général Adjoint du SIVOA, demande si une campagne de mesures bactériologiques sera conduite sur les affluents. Mme Luez précise que c'est envisagé pour l'année 2019.

M Bayle, Maire-adjoint à la mairie de Corbeil-Essonnes et Vice-Président du SIARCE confirme l'intérêt pour cette démarche de la Ville de Corbeil-Essonnes, propriétaire d'un ancien site de baignade, et l'intérêt du SIARCE qui a réalisé une étude sur les Berges de la Seine.

M Pernette, Directeur des Sports au Conseil départemental de l'Essonne, demande si l'étude de la baignade sur les plans d'eau des îles de loisirs fait partie du projet. Mme Luez précise que l'étude de la faisabilité de la baignade sur les îles de loisirs n'est pas incluse dans ce projet, mais qu'une réunion spécifique sur la qualité des plans d'eau entre le service de l'eau et la Direction des sports peut être réalisée.

M Melin, Maire-adjoint à la mairie de Ris-Orangis, précise que sa commune a lancé une étude sur les berges de Seine, et est fortement intéressée par cette démarche. La fréquence des réunions proposées pour les comités techniques et de pilotage semble adaptée. Il demande quelles sont les obligations de raccordement des eaux usées et de traitement des effluents des bateaux.

Mme Percelay précise qu'il n'y a pas d'obligations pour les propriétaires de bateaux de traiter leurs effluents, sauf pour les bateaux classés en Etablissement Recevant du Public (ERP) ou les bateaux logements stationnés uniquement dans Paris.

Mme Vermillet trouve très intéressante l'initiative du Big jump et s'interroge sur la possibilité de réaliser des actions en Essonne dans ce cadre dès 2018, clôture la séance et remercie tous les participants pour leur présence.

Prochaine réunion :

Comité de pilotage : DECEMBRE 2018

Comité technique qualité de l'eau : OCTOBRE 2018

Comité technique Enjeux et sites de baignade : OCTOBRE 2018

Diffusion :

Ensemble des partenaires associés au projet